

*L'Adresse—M. de Corneille*

[Traduction]

Personne ne pouvait donc être plus déçu et effaré de voir ce qui se passe depuis deux ans que les membres de l'Association canadienne des professeurs d'université.

L'adoption du projet de loi C-96, qui plafonnait à 5 p. 100 l'augmentation des paiements de transfert aux provinces au titre du financement des programmes établis, ce qui permet de peine de suivre l'inflation, et la mise en train de cette mesure pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1987 n'a pas seulement violé la promesse électorale faite par les conservateurs de maintenir la formule de financement, elle a violé l'accord fédéral-provincial en cours avant que la formule de financement ne soit venue à expiration. Ce n'est pas seulement une promesse qu'on a violée, c'est un contrat.

De par la nature même de l'enseignement postsecondaire, il faut que la planification se fasse à long terme. Tous ceux qui connaissent l'administration d'une université ou d'un collège savent que c'est de la planification à long terme qu'il faut faire. Les ennuis que la violation de cette promesse entraîne pour les provinces et pour les établissements d'enseignement sont aigus, comme on le comprend facilement. Les ravages causés à l'enseignement postsecondaire canadien ont encore été aggravés par les décisions fédérales prises en d'autres domaines clés.

Les porte-parole de l'Association canadienne des professeurs d'université, tel Arnold Naimark, ont signalé que les dernières décisions de financement prises par le gouvernement actuel condamnent les organismes subventionneurs de recherche à se retrouver avec moins d'argent en dollars réels qu'ils n'en ont actuellement. La planification va devenir plus hasardeuse avec l'incertitude qui s'installe au sujet des formules de part égale. Tout indique qu'au lieu d'atteindre 2.6 p. 100 le pourcentage du produit national brut consacré à la recherche sera bloqué à 1,3 p. 100. Autant de promesses que le gouvernement n'a pas remplies.

La décision du gouvernement de bloquer le niveau des prêts aux étudiants, de réduire de 40 p. 100 le nombre des places dans les collèges communautaires, de fermer de nombreux bureaux d'emploi sur les campus et de réduire à sa plus simple expression le budget du ministre d'État chargé de la Jeunesse (M. Charest) démontre bien que cela constitue la véritable politique du gouvernement. Pas étonnant que cela ait provoqué un tollé.

[Français]

Le gouvernement applique une politique aveugle. Ce n'est pas comme si la crise était nimbée de mystère. Rapport après rapport, on a sonné l'alarme, le rapport Johnson, le rapport de la Commission Macdonald ainsi que des rapports de nombreuses provinces ont confirmé la gravité du problème.

● (1740)

[Traduction]

On a signalé la baisse des fonds alloués par étudiant, la dégradation des installations dont ils disposent, le ralentissement de la recherche et la démoralisation des professeurs, des administrateurs et des étudiants. Les porte-parole de tous ces groupes ont maintes fois témoigné de cette réalité dans des discours, des articles et des témoignages devant les comités de

la Chambre et du Sénat. L'Association canadienne des professeurs d'université n'a pas manqué de dénoncer la situation.

L'une des tentatives les plus remarquées pour alerter la population est l'intervention courageuse que le très honorable Brian Dickson, juge en chef du Canada, a faite le 30 mai 1986. Des extraits de son allocution résumant et précisent éloquentement la question. Le juge en chef a cité les propos de M. Andrew MacKay, président de l'Université Dalhousie, quelqu'un qui, chacun le reconnaît, connaît parfaitement les difficultés qu'éprouvent les universités de notre pays. Je tiens à rapporter les propos de M. MacKay, tels que cités par le juge en chef:

Dans de nombreuses universités, les compressions budgétaires nous ont obligés à accroître considérablement le rapport étudiants-professeur. Il est devenu presque impossible d'embaucher de brillants esprits pour enseigner à nos étudiants et entreprendre des recherches. Nos bibliothèques n'ont pas les moyens d'acheter les ouvrages qu'elles voudraient. Notre matériel scientifique, technique et informatique servant à des fins didactiques est en grande partie désuet.

Nos locaux auraient grand besoin de réparations. Bien des fois nous avons été obligés de refuser des étudiants en arts et en sciences que nous aurions naguère acceptés car nous ne pouvons plus effectuer un travail de qualité autrement qu'en limitant la population étudiante.

Puis, exprimant ses propres vues, le juge en chef Brian Dickson poursuivait en ces termes:

Permettez-moi tout d'abord de m'adresser au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux. Je vous prie de ne pas restreindre le financement accordé aux universités. Le Canada doit avoir de bonnes universités dotées de professeurs remarquables et d'installations de recherche de niveau mondial. Un financement universitaire de second ordre aboutira inévitablement à des professeurs et à des étudiants de second ordre et en définitive à un pays de second ordre.

Nombreux sont ceux qui ont prétendu que l'enseignement était trop important pour être laissé aux enseignants. C'est peut-être vrai. Toutefois, il est également vrai que l'enseignement est trop important pour être laissé aux ministres des Finances. Les universités ont désespérément besoin de fonds pour remplir leur importante mission dans les sociétés démocratiques. Les gouvernements consacrent des milliards chaque année à divers projets dont un grand nombre sont valables tandis que d'autres ne le sont pas. A mon avis, les fonds consacrés à la formation intellectuelle ne sont jamais gaspillés.

A titre de critique libéral officiel du secrétaire d'État, j'ai à maintes reprises présenté des instances de ce genre à la Chambre durant la période des questions. J'en ai parlé longuement dans des discours que je faisais les 5, 6 et 8 mai ainsi que les 10 et 16 juin. Mes collègues en ont également parlé en termes énergiques, de sorte que personne n'ignore que le gouvernement est conscient des problèmes liés au projet de loi C-96. Toutefois, le gouvernement conservateur était résolu à adopter le projet de loi tel quel. Son utilisation répétée de la clôture le prouve très nettement.

[Français]

Le gouvernement n'a que deux arguments derrière lesquels se retrancher pour essayer d'expliquer pourquoi il a ainsi failli à sa promesse et justifier son laisser faire coupable vis-à-vis de l'avenir de l'enseignement au Canada. Il peut, d'une part, rappeler la nécessité de résorber le déficit et, d'autre part, soutenir que de toute façon les sommes transférées aux provinces n'atteignent pas leurs destinataires, en l'occurrence les établissements d'enseignement.

[Traduction]

Pour ce qui est du premier argument, les conservateurs ne peuvent pas prétendre que, lorsqu'ils ont fait toutes leurs promesses à l'électorat, ils ne connaissaient pas le montant du déficit national annuel et de la dette nationale. Au cours de la